



Monsieur le Président,

Permettez -moi de vous féliciter, et à travers vous , les membres du votre Bureau, pour votre élection à la tête de notre Commission. Ma délégation vous assure de sa pleine coopération.

Monsieur le Président, Distingues délégués,

relatif aux mesures visant à lutter contre le ter46004C005300480055000Tf 1 0 0 1 78.984 492.91 t





So les autorités de mon pays, de nombreux programmes d'éducation et projets de développement qui intègrent et impliquent les jeunes sont implémentés afin de contrer les discours haineux ou de deradicaliser ceux qui y ont prêté attention. Mon pays prône et implémente avec succès, la culture de la paix, de la tolérance et un dialogue interreligieux.

Le Cameroun a adopté la loi 2014/028 portant répression des actes de terrorisme, en réponse aux résolutions 1373 et 1624 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a également adopté la loi 2014/029 portant répression du terrorisme et se conforme aux résolutions 49/60 du 9 décembre 1994 et 50/53 du 11 décembre 1995 relatives aux mesures visant à éliminer le terrorisme.

Monsieur le Président, Distingués délégués,

Sur le plan sous régional, le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation et les activités du Bureau des Nations Unies dans cette région relève la précarité des conditions de sécurité du fait des attaques perpétrées par des groupes terroristes dans cette sous-région, et dans le bassin du Lac Tchad. Il souligne la nécessité de mettre en place une stratégie efficace de lutte qui active les mécanismes

des Etats membres de cette sous-région et les dispositions pertinentes du Protocole relatif au COPAX. Des résultats tangibles ont été atteints dans le

